

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 Novembre 2011

L'an deux mille onze, le 23 Novembre, à 20 heures 40, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 Octobre, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoints
PEREIRA Laurence, ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès, BOUCHER Francis, DEPAUW Dominique

Secrétaire de Séance : Monsieur ALLORGE

Ouverture de séance à 20h30

Délibération sur la Taxe d'Aménagement :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, il avait évoqué le remplacement de la Taxe Locale d'Equipement par la Taxe d'Aménagement. La TLE avait été votée en 2005, elle été perçue lors d'une nouvelle construction, d'un agrandissement ou d'un aménagement. Le taux appliqué sur la commune est actuellement de 5%. Les recettes obtenues par cette taxe permettent de financer des travaux d'investissement, tel que l'enfouissement de réseau.

Si la commune ne délibère pas ce soir, ou avant le 30 Novembre, alors elle ne percevra plus de taxe sur les constructions en 2012 ou 2013.

Les grandes différences entre la TLE et la TA concernent trois points :

- La base de calcul en TLE était différente en fonction de la nature de construction, en TA quel que soit le bâtiment construit, la base est de 660€.
- Les surfaces imposables sont différentes car en TLE n'était compris que les surfaces nettes, hors en TA les surfaces imposables sont les surfaces de plancher déduites des murs et des trémies d'une hauteur supérieure à 1.80 mètres. Un sous sol n'était donc pas imposable en TLE et l'est en TA.
- En TLE l'imposition dépendait de la construction fait à chaque dossier. En TA l'imposition dépend de l'ensemble des surfaces construites sur le terrain.

Pour une maison de 120 m² :

Le montant de la TLE (part communale) était de 2638 €

Le montant de la TA (part communale) sera de 2310 €

Pour un Garage de 19m² avec une maison déjà construite de plus de 100 m² :

Le montant de la TLE (part communale) était de 93.10€

Le montant de la TA (part communale) sera de 627 €.

Le Taux de la Taxe d'Aménagement est révisable chaque année et peut être sectorisé en fonction des secteurs. Hors la commune n'étant pas en PLU, la sectorisation du Taux n'est pas envisageable.

Monsieur le Maire donne la liste des exonérations, et des cas particuliers d'imposition.

Après avoir entendu l'ensemble des explications, Monsieur le Maire ajoute que lors d'une réunion, il avait discuté avec des Maires de la Communauté de Communes, qui vont proposer à leur Conseil Municipal de voter un taux identique à celui de la TLE pour l'année 2012. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire la même chose en votant la Taxe d'Aménagement à 5%

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'instauration d'une Taxe d'Aménagement à 5%

Exonération Taxe Foncière pour les logements BBC:

Suite à la dernière réunion de Conseil, une durée d'exonération de 3 ans de Taxe Foncière pour les Logements BBC, avait été émise comme proposition. Après réflexion, Monsieur le Maire soumet cette durée d'exonération au vote :

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour une exonération de trois ans de la Taxe Foncière pour les Logements BBC.

SIVOS :

Monsieur Le Maire informe qu'une réunion de SIVOS a eu lieu le Mardi 15 Novembre 2011. Lors de cette réunion, a été abordé le projet de rénovation de la cantine scolaire. Le dossier pour demander la subvention va être monté pour un montant d'environ 40 000€. En parallèle un dossier de subvention va être monté pour l'achat d'un bâtiment mobile pour réaliser la garderie au niveau de Bacquepuis. Le coût du projet est d'environ 30 000€. Les deux dossiers vont être déposés à des dates différentes : fin d'année 2011 le dossier pour la garderie. Début d'année 2012 : le dossier pour la cantine scolaire.

Concernant le car, celui-ci devra être changé dans 3 ans.

Monsieur le Maire aborde la question de l'utilisation de la salle des fêtes par le SIVOS pour la cantine scolaire, car une demande officielle a été faite. Afin de rappeler la position du Conseil Municipal Monsieur le Maire relit un passage du compte rendu du 13 Avril 2011, dans lequel la commune était favorable au prêt occasionnel de la salle des fêtes. Monsieur le Maire précise que la durée d'utilisation de la salle des fêtes sera de Janvier 2012 à Juillet 2012. Le Conseil Municipal après plusieurs discussions est d'accord pour prêter la salle des fêtes de Bérengeville la Campagne pour le SIVOS afin d'y effectuer le service de restauration scolaire sous certaines conditions, en effet :

Le Conseil ne souhaite pas que des travaux électriques soient réalisés dans la cuisine de la salle des fêtes pour y accueillir le four de réchauffe. L'installation du four de réchauffe entrainera une augmentation de l'abonnement électrique de 260 € par an. De plus la salle des fêtes étant louée le week-end, les gens risqueraient de l'utiliser. La commune pense que la meilleure solution est que le four reste dans l'enceinte scolaire et que le SIVOS loue une marmite norvégienne pour transporter les aliments de l'école à la salle des fêtes une fois réchauffés. Cette solution permettrait de ne pas engager des travaux sur la salle des fêtes pour y permettre l'installation d'un équipement de façon provisoire.

La mise à disposition de la salle des fêtes n'empêchera pas la location de celle-ci par la commune pour les week-ends et ou en semaine lorsque la Municipalité en a besoin. Afin qu'il n'y ait pas de souci, un état des lieux sera fait le lundi matin lorsque le SIVOS prendra la salle pour l'utiliser et il devra rendre la salle le vendredi au plus tard à 17 heures où un autre état des lieux aura lieu. Lors de ces états des lieux le compteur électrique sera relevé. Le SIVOS utilisera les tables et chaises de la salle des fêtes et pourra utiliser le lave-vaisselle.

La commune de Bérengeville accepte de prêter la salle des fêtes, afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, mais souhaite que le SIVOS donne une compensation de 500 € pour l'ensemble des frais annexes en plus du paiement de la consommation d'électricité.

Pendant la location, la Commune de Bérengeville la Campagne continue d'assurer le bien en tant que propriétaire, alors que le SIVOS, lui, prendra une assurance de responsabilité civil pour l'utilisation de cette même salle.

Une convention régissant cette mise à disposition devra être rédigée et signée avant l'utilisation des locaux.

Questions diverses :

Ce matin une réunion de la Commission d'Urbanisme a eu lieu avec Mlle GARCON et Monsieur QUENEUILLE, pour la présentation d'un premier projet de plan de zonage pour notre PLU. Mlle GARCON nous a informés que c'était sa dernière réunion avec nous, car pour des raisons personnelles elle quitte la Société TOPOS, son remplaçant sera Monsieur DOREAUMAUX Florent, la passation de dossier aura lieu la semaine prochaine.

Lors de cette réunion du plan de zonage, Monsieur QUENEUILLE a parlé d'un objectif à avoir de 0.7 maison par an, plutôt que 1 à 2 maisons souhait de la commune. Après discussion le choix serait de 15 maisons en 10 ans au lieu de 20. Le plan de zonage est principalement de remplir les dents creuses dans le village et le hameau. La commune souhaite rester sur son objectif.

Après cette réunion, le sentiment que dans le cadre du RNU tout est permis, alors qu'en PLU beaucoup de choses sont fermées et qu'il est plus restrictif, a été ressenti par plusieurs personnes. Deux réunions sont prévues : En janvier, une réunion aura lieu avec les agriculteurs, en février la réunion sera faite avec les syndicats gestionnaires de réseaux.

Concernant la Commission des Fêtes, sa prochaine manifestation aura lieu le dimanche 11 Décembre 2011 à l'occasion de l'arbre de Noël des enfants de la commune, les enfants en âge d'être scolarisés iront voir un spectacle organisé par Avant Scène à Rouen au parc des expositions. Pour les plus petits le Papa Noël leur remettra un cadeau au retour des grands vers 18h à la salle des fêtes. Un pot sera organisé pour les parents, les conseillers municipaux y sont conviés.

Le transport des grands sera assuré par le bus du SIVOS.

Les vœux du Maire auront lieu, en attente de confirmation, le vendredi 13 janvier 2012.

Les décorations de Noël vont être installées dans les 15 jours à venir, un sapin va être commandé.

Monsieur QUERUEL demande si l'opération de vente de bois, est refaite cette année. L'année dernière 65 stères de bois ont été vendus, ces stères de bois ont été pris à deux endroits différents. L'opération est reconduite pour un prix de 15 €, par contre il faut essayer de ne pas dépasser les 20 stères par personnes. Si par la coupe de bois, ils font du nettoyage, la commune fera un geste.

Une réunion de la Commission Travaux va avoir lieu prochainement afin de réfléchir à un projet pour les jeunes de la commune afin que celui-ci soit réalisé en fin d'année 2012.

La société Lhuillier vient le Mardi 29 Novembre 2011, pour voir l'emplacement du jardin du souvenir et du colombarium qu'elle va installer.

La société Demarre va intervenir sur la commune le Jeudi 1^{er} décembre 2012, pour la révision d'éclairage public. Sur certains points lumineux cela fait plusieurs fois qu'elle intervient mais le problème n'est toujours pas résolu. Plusieurs petits soucis posent question sur le contrat qui a été signé pour une durée de 6 ans.

Le ballon d'eau chaude du logement fuit, problème de soudure, une fois la soudure faite, la commune va demander au sivos s'il est possible de mettre 200 l de fioul afin d'éviter de mettre hors gel tout le circuit.

Les dates des élections pour l'année prochaine, sont données afin que chacun puisse s'organiser pour assurer la tenue du bureau de vote. Les dates sont : le 22 Avril, le 6 Mai, le 10 Juin et le 17 Juin.

Séance levée à 22h35.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	